PRÉSENCE SUR LA CÔTE FRANÇAISE DE LA MANCHE DE L'ACTINIE
BOLOCERA TUEDIÆ (JOHNSTON)? — ET QUELQUES REMARQUES
SUR D'AUTRES ANTHOZOAIRES.

Par Jean Delphy.

I. BOLOCEBA.

La famille des Actiniidæ telle qu'elle est actuellement conçue (au sens de Stephenson, 1935, par exemple) comprend une vingtaine de genres; des espèces appartenant aux suivants ont été signalées sur les côtes de France: Actinia Browne, Anemonia Risso, Paranemonia Carlgr., 1900 (? Gyrostoma Kvietn., comme l'admet Stephenson, 1922, p. 268), Condylactis Duch. et Mich. (Cereactis Andres), Bunodactis Verrill (Bunodes Gosse), Anthopleura Duch. et Mich., Rhodactinia Agassiz (= Tealia Gosse), Ragactis Andres.

Aussi ne fut-ce pas sans surprise que je trouvai, parmi les échantillons restés indéterminés des Collections du Muséum, un exemplaire qui ne peut être rapporté à aucun des genres de la liste précédente, mais qui semble devoir l'être au genre Bolocera Gosse. Il est étiqueté seulement: « Saint-Vaast, 1900 ». Cette information sommaire permet cependant de reconnaître avec une quasi-certitude que cette Actinie a été récoltée par A.-E. Malard. Malheureusement, toute indication précise d'origine manque; on peut garder un vague espoir d'en retrouver une dans les papiers inédits de Malard. Celui-ci ayant d'ailleurs toujours pris grand soin d'indiquer la provenance très exacte des échantillons qu'il récoltait à la côte, il n'est pas invraisemblable qu'il s'agisse ici du produit d'un dragage.

La détermination a été faite, sur cet unique échantillon, sans dissection ni coupes et devra être confirmée par l'examen histologique au moins de la base des tentacules. On doit admettre en effet qu'on pourra récolter, dans la Baie de la Hougue, par exemple, de nouveaux échantillons identiques à celui-ci; peut-être même en existe-t-il dans l'ancienne collection du Laboratoire de Tatihou, actuellement conservée à Cherbourg.

L'attribution à la famille est facile; il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Les genres avaient été anciennement groupés en familles, que

Pax (1936) a reprises comme sous-familles; il ne semble pas avantageux de les retenir, si ce n'est pour remarquer que le *Bolocera* représente seul la sous-famille des *Bolocerinæ*, caractérisée par « la présence d'un sphincter tentaculaire ». Ceci suppose une vérification histologique, qui n'est pas encore faite et qui n'est pas nécessaire.

Il est assez facile de dire ce que n'est pas notre échantillon: ni Ragactis (ses tentacules sont parfaitement lisses), ni Actinia, ni Anemonia, ni Anthopleura (il n'y a pas d'acrorhagi), ni Condylactis (pas de bourrelet marginal), ni Paranemonia (il y a 6 cycles de tentacules et non pas seulement 3), ni Bunodactis, ni Anthopleura

(pas de verrues). Restent Tealia (Gosse) et Bolocera.

Les Tealia présentent ordinairement des verrues plus ou moins développées et irrégulièrement distribuées à la surface du corps, alors que les Bolocera en sont toujours complètement dépourvus (voir Stephenson, 1935, p. 133). Mais on peut trouver des Tealia à colonne parfaitement lisse ou presque (var. lofotensis Dan.). A l'état d'extension parfaite, le disque des Tealia est entouré d'un « parapet » bien marqué; celui des Bolocera est seulement entouré d'un pli quand l'extension est incomplète (au moins pour le B. Tuediæ) et, quand l'extension est complète, sa marge porte des tentacules. Enfin, les tentacules des Tealia, à disposition décacyclique, sont fortement rétractiles, ceux des Bolocera, à disposition hexacyclique, le sont très peu.

Revenons à notre échantillon : la colonne ne présente aucune trace de verrues ; le disque est très bien étalé et son bord porte des tentacules, sans même l'apparence du moindre pli ; les tentacules sont en 6 cycles de $6+6+12+24+\ldots$, bien étendus. A l'époque lointaine où fut fixé cet individu, on ne connaissait pas encore de bon anesthésique qui permit une fixation en extension de tentacules contractiles ; donc ceux-ci ne l'étaient pas ou guère.

La détermination comme Bolocera paraît s'imposer.

Mais l'échantillon en question ne ressemble guère à la figure de Bolocera Tuediæ telle qu'elle est donnée par Gosse (1860, pl. V, fig. 1) et reproduite par Andres (1883, p. 421, où elle est indiquée par erreur comme provenant de la pl. IX). Il suffit de lire l'histoire de cette figure (Stephenson, 1935, p. 133) pour n'attacher aucune importance à cela. Par contre, notre échantillon ressemble considérablement, même pour la teinte, si l'on tient compte d'une longue conservation en formol, à la pl. VII de Stephenson (1928), sauf pour les dimensions. Stephenson donne dans son texte (1935, p. 131) comme dimensions pour cette espèce « un pied en diamètre »; la figure de sa pl. VII, qui est « un dessin réduit d'un grand spécimen », mesure environ 8 cm. de haut (pour la colonne seule) et 19 cm. de diamètre, de l'extrémité d'un tentacule à l'extrémité du

tentacule opposé; le diamètre de la couronne tentaculaire avait, dit-on, dans l'échantillon lui-même, environ 12 pouces. Or l'échantillon du Muséum a environ 45 mm. de haut et 43 mm. de diamètre. Mais n'ai-je pas vu tout récemment (voir Bulletin du Muséum 1938, N° 6, p. 622) un exemplaire d'Andresia parthenopea, qui vivant avait 12 à 15 cm. de diamètre, réduit par l'action du formol à 4-5 cm. ? La faible taille n'est donc pas une objection à la conclusion ci-desssus. Il peut d'ailleurs s'agir d'un état jeune.

Le Bolocera Tuediæ est une espèce septentrionale. La Baie de la Hougue est peut-être la limite S. de sa répartition géographique, mais sa présence dans cette région-là rend très vraisemblable sa présence sur la Côte S. de Cornouailles, que Stephenson (1935)

mettait en doute.

N. B. — Bien entendu, dans l'étude ci-dessus la possibilité a été envisagée que l'échantillon examiné appartienne à un genre d'Actiniidæ non encore signalé sur nos côtes ou sur celles d'un pays voisin; elle a dû rapidement être exclue.

II. QUELQUES REMARQUES.

1º Addition rectificative à ma 2º Note (Bulletin du Muséum, 1938, Nº 6):

Le mot Andresia (p. 621) doit être précédé de : 6º Fam. Andre-

siidæ Stephenson.

2º Addition à la même Note (p. 620, genre Edwardsia): J'ai reçu de P. Fauvel deux échantillons d'Edwarsia « Beautempsi », récoltés en 1899, exactement au même endroit que ceux de Quatrefages. Leur étude contribuera certainement dans une large mesure à la résolution de ce difficile problème: l'indépendance relative des espèces Beautempsi et callimorpha.

3º En 1899, VERRILL a proposé un genre Phelliopsis très différent des Phellia Gosse et qu'il place dans la famille des Paractidæ (Hertwig 1882) [devenue Actinostolidæ (Carlgren)]. En 1920, Stephenson rapprochait ce genre Phelliopsis Verr. de ses Marsupiferidæ, qu'il a

fusionnés depuis (1935, p. 379) avec les Halcampidæ.

Quoi qu'il en soit, ce genre de VERRILL n'a rien à voir avec le genre Phelliopsis Fischer 1887 [pour Phellia nummus Andres] et il est nécessaire de changer son nom, qu'on pourra remplacer par Plas-

taphellia nom. nov.

4º En 1883, Andres a proposé (pour l'Epizoanthus crassus Verrill 1868) le genre Verrillia. Stearns avait déjà établi en 1873 un sous-genre Verrilia (in Pavonaria) auquel C. F. Lütken (dans le Zoological Record, t. X, p. 508) a proposé de donner la valeur d'un genre.

Le nom proposé par Andres doit être remplacé; on peut se contenter de retourner le nom de Verrill et employer Lirrevia nom. nov.

5º Sur le genre Rhodactinia Agassiz 1847 :

Il faut exprimer pour le terme Tealia de Gosse 1858 les mêmes regrets que T. A. Stephenson a manifestés pour le Bunodes du même auteur (1922, p. 271 : « Against one's wishes it seems necessary to let the familiar Bunodes lapse... »)

On ne peut non plus, avec le même Stephenson, invoquer le doute (1922, p. 273 : ... I venture to support *Tealia* as the best name to use, even if the legality is doubtful — in any case something would be doubtful.). Car il est un point indubitable : l'antériorité très considérable de *Thealia* Lucas, Crustacé, (pour la possibilité d'une confusion, voir *Arch. Zool. exp.*, t. 77, p. 313).

Carlgren, Pax, ... ont employé autrefois *Urticina* Ehrenberg; mais celui-ci est si ambigu que Pax lui-même y a plus récemment renoncé.

Laboratoire de Malacologie du Muséum.